



Procès-verbal
30^e réunion du Groupe de Travail 4 du LDAC
Relations bilatérales avec les pays tiers

Mardi 25 octobre, 10h00-13h30
Réunion hybride : Hôtel NH Brussels EU Berlaymont, Bruxelles

Président : Julio Morón (OPAGAC)
Vice-présidente : Sara Fröcklin (SSNC)

1- Bienvenue et ouverture de la réunion.

Mme. Manuela Iglesias (Secrétariat du LDAC) présente les excuses de M. Julio Morón et de Mme. Sara Fröcklin, tous deux dans l'impossibilité de présider cette réunion. Ce sera donc Mme. Iglesias qui présidera la réunion.

Elle souhaite la bienvenue aux membres et aux observateurs et les remercie pour leur présence et leur participation.

La liste complète des participants et observateurs se trouve à l'Annexe I.

2- Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du GT4 (tenue le 22 mars sous format hybride)

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé sans commentaires supplémentaires.

3- Adoption de l'ordre du jour.

Mme. Manuela Iglesias informe les participants de l'inversion, à la demande des représentants de la DG MARE, des points 6 et 8 de l'ordre du jour. Ainsi, certains d'entre eux peuvent participer au débat consacré à la transparence des APPD.

En outre un point est ajouté à l'ordre du jour, concernant les dernières avancées du Groupe de réflexion chargé de la gestion régionale des pêches pour les stocks partagés de petits pélagiques en Afrique occidentale, et les inquiétudes supplémentaires relatives aux stocks démersaux.

C'est donc avec ces modifications que l'agenda est approuvé, sans autre ajout.

4- État des lieux des négociations avec les pays tiers.

4.1. Rapport de la DG MARE sur la mise en place des APPD en vigueur ; négociations relatives aux rénovations des accords existants et nouvelles perspectives.

La représentante de la CE, Mme. Marta Morén, informe les participants de l'avancée tranquille des accords. Divers accords sont encore en cours de négociation, comme avec Madagascar ou Kiribati. Le protocole d'un certain nombre d'autres accords est sur le point d'expirer en 2023-2024, de sorte qu'il est nécessaire de se préparer pour les négociations afin de pouvoir renouveler les protocoles concernés. La CE va tenter de ne pas prendre de retard à ce niveau.



Puis Mme. Morén informe les participants de la situation des APPD et des négociations suivantes :

- **Seychelles** : le problème concerne la déclaration des captures accessoires. Le pays n'est actuellement pas satisfait par rapport à ces déclarations. La CE doit se montrer très prudente, car la situation dans l'Océan Indien est vraiment sensible ; il vaut mieux éviter d'ajouter un problème de plus qui n'est pas en lien avec les activités de pêche.

- **Gabon** : l'obligation de déclaration n'est pas convenablement remplie, et même avec les observateurs à bord l'obligation n'est pas vraiment respectée. Il est important de garantir la transparence. Le même problème se pose à **Santo Tomé et Príncipe**.

- **Maroc** : le protocole arrivera à terme en juillet 2023. La Cour de justice va rendre son verdict sur la situation dans le Sahara occidental et la CE se doit de rester objective et neutre. Elle aura besoin du soutien sectoriel au Maroc, pas uniquement envers l'administration mais aussi envers la société. La CE est en débat interne à ce sujet. Une interruption ne poserait pas de problème pour le développement durable du secteur, car une part importante va à la recherche scientifique. La Commission va tenter d'écourter au possible toute interruption.

- **Mauritanie** : la CE se trouve dans la dernière ligne droite pour l'approbation du plan de gestion des espèces de petits pélagiques, qui est l'un des piliers sur lesquels la Commission se base pour ses négociations. En effet, la Mauritanie a pris des mesures sans négociation préalable. La Commission mixte s'est rencontrée à plusieurs reprises cet été.

Les autorités nationales ont placé leur classement national des segments de flotte en ordre, car par exemple pour les segments côtiers certains navires étaient sous contrat d'affrètement (pour le segment côtier).

L'année prochaine, on assistera à un passage en revue à mi-parcours de cet accord.

Eu égard au soutien sectoriel : des clauses sont liées à la compensation financière. Pour les premières années, l'utilisation de l'accord dans ces termes n'est pas satisfaisante, en particulier pour les petits pélagiques. Vingt pour cent de l'utilisation du soutien (données provisoires) n'est pas atteint. La CE espère qu'avec l'élargissement de la zone de pêche, cela changera.

4.2. Questions des personnes présentes et réactions des membres.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) demande ce qu'il en est de l'obligation d'embarquer des observateurs à bord des chalutiers pélagiques au titre du protocole avec la Mauritanie, car elle rappelle les problèmes survenus avec certains pays UE de la région Baltique.

Le représentant de la Commission européenne, M. Mirko Marcolin, répond qu'il ne possède aucune donnée récente mais que pour la prochaine réunion de la Commission mixte de plus amples informations seront disponibles.



M. Marcolin (CE) ajoute que le principal problème est le soutien sectoriel, et il explique que pour la prochaine rencontre officielle, les mesures que la Mauritanie met en place pour limiter l'industrie des farines de poisson seront abordées.

Par ailleurs, il explique que les échanges avec le nouveau ministre sont très fructueux. Des seuils ont été établis par décret pour définir la part de poisson devant être destinée à la consommation humaine et celle prévue pour les farines de poisson. Sans oublier la prise d'un engagement de traçabilité.

La situation des stocks sera également abordée.

M. Raúl García (WWF) commente la situation dans la Mer d'Alborán, dans le cadre du protocole avec le Maroc, qui partage avec l'UE écosystèmes et zones de pêche. Dans le Déroit de Gibraltar, il explique que les navires espagnols de Conil éprouvent des difficultés dans l'exploitation de la dorade rose ou du sabre, stocks qui se portent bien.

Il ajoute que la pandémie a frappé de nombreuses communautés côtières et que certaines ONG travaillant au Maroc le font dans des conditions difficiles. Sans oublier les problèmes persistants de navigation avec les filets dérivants. Il souligne qu'il est fondamental de travailler avec le Maroc pour améliorer la gouvernance.

M. García demande aussi aux représentants de la DG MARE s'ils pourraient parler de l'état du soutien sectoriel et des besoins identifiés avec le Maroc.

M. Daniel Voces (Europêche) demande quand la décision finale de la Cour de justice européenne est attendue. Il partage l'avis de M. Raúl García mais insiste aussi sur les avantages socioéconomiques pour le pays et économiques pour la flotte, et estime donc qu'il est essentiel de continuer à pêcher dans cette zone. Pour lui, il est rassurant de savoir que la CE se prépare pour différents scénarios.

M. Julien Daudu (EJF) demande où en sont les choses avec le Sénégal en termes de mise en place du protocole, notamment depuis la nomination d'un nouveau ministre.

M. Juan Manuel Trujillo (ETF) explique que l'on sait parfaitement qu'il y a des états communautaires et d'autres comme les États-Unis dont les critères concernant le territoire sahraoui ont changé. Il demande donc si le critère de la CJE pourrait changer et si sa décision pourrait pencher favorablement en faveur de l'état sahraoui, afin de pouvoir opérer.

Il souligne qu'il est nécessaire de travailler de concert sur les plans économique, social et biologique. Et d'ajouter qu'il existe des inquiétudes par rapport aux demandes des travailleurs.

Mme. Marta Morén (CE) répond aux questions posées :

- **Mauritanie** : l'introduction de navires non communautaires dans la région (notamment asiatiques) est très inquiétante, car leur seul intérêt est l'aspect économique.

- **Sénégal** : il y a un nouveau ministre des pêches au Sénégal depuis septembre. La CE espère que l'attitude du pays va changer et que les choses vont s'améliorer.



- **Groenland** : l'accord fonctionne bien, la prochaine Commission mixte aura lieu les 23-24 novembre, pas de problèmes particuliers en vue.

- **Île Maurice** : l'extension du protocole a expiré le 4 octobre. Le retard pris est dû au changement d'administration et à la présentation tardive des commentaires, mais la CE espère que le nouveau protocole pourra être approuvé d'ici à la fin novembre.

- **Angola** : la CE va lancer une évaluation ex-ante et ex-post. Elle sera préparée dans les semaines à venir.

- **Maroc** : Mme. Morén est d'accord sur le fait que l'APPD avec le Maroc est très important, pour de nombreuses raisons, et notamment : c'est un pays voisin, le secteur de la pêche est modeste mais important, en particulier pour les zones côtières dans le sud, en région Saharienne. C'est aussi le plus vaste accord financier en termes de soutien sectoriel et de par son impact. Par exemple : à Dakhla, le soutien sectoriel est crucial, sans cela ce serait la plus grande interruption économique et sociale dans la région, c'est un fait.

Concernant le Sahara, au Maroc on l'appelle « les provinces du sud ». La position du Haut représentant aux affaires étrangères de l'UE rappelle que cette dernière respecte le processus ONU et que le débat sur les droits de l'homme y prend place.

La CE attend donc de voir ce que le processus dicte, et tente de travailler avec le pays voisin sans ignorer le débat et tout en restant neutre.

Concernant le timing : la Cour de justice européenne s'est prononcée en septembre 2019, il a été fait appel de sa décision et nous espérons que l'issue de la procédure sera aussi favorable que possible aux arguments communautaires. La Cour ne donne aucune indication quant aux délais. On pourrait penser qu'une décision devrait être rendue vers la fin 2023 ou début 2024, mais sans aucune confirmation. Il pourrait y avoir une audience de la Cour début 2023.

La CE a intérêt à explorer d'éventuelles solutions. L'évaluation ex-ante et ex-post s'intéresse à plusieurs scénarios du point de vue technique et non pas politique.

La CE est consciente de la nécessité de coopération scientifique. Aujourd'hui et demain, a lieu la réunion scientifique et la Commission mixte est prévue pour les 9 et 10 novembre.

Compte-tenu de l'état des stocks, il est nécessaire de travailler en coordination depuis la Guinée Bissau vers la Mauritanie et le Maroc. La participation des scientifiques communautaires a été réduite mais certains débats doivent être maintenus.

Le Maroc et la Mauritanie ont récemment signé un accord de coopération sur l'économie bleue, qui constitue une opportunité importante. Le Maroc est un modèle d'accord et de gestion en général pour les autres pays. En février 2023, aura lieu le Salon HALIEUTIS et il y aura probablement des sessions techniques ou scientifiques en lien avec les APPD et les stocks partagés en Afrique occidentale. Le protocole avec le Maroc prendra fin en juillet 2023.



M. Mirko Marcolin (CE) explique qu'en dépit du fait que d'autres flottes opèrent dans les eaux mauritaniennes, l'UE reste un partenaire qualifié et privilégié, non seulement à cause de l'argent (soit une très importante contribution) mais aussi du fait d'autres aspects plus larges. Il précise qu'il y a des flottes actives de Chine, du Japon et du Sénégal, et aussi des accords de coopération avec l'Algérie et la Turquie.

La CE insiste sur l'importance du travail scientifique et l'utilisation de ressources du fait de la fabrication de farines et huiles de poisson. La coopération doit prendre place au plan régional et le travail doit être réalisé au niveau COPACE.

M. Julio Morón (OPAGAC) demande quelles sont les dernières nouvelles concernant l'accord avec Kiribati.

M. Edelmiro Ulloa (Opnapa / OPP3/ Acemix / Agarba) souligne le rôle de la Chine dans différents pays africains. Et il rappelle le discours de Mme. von der Leyen, qui cherche à resituer la politique communautaire par rapport à d'autres acteurs stratégiques comme la Chine ou la Russie et à avoir des alliés en Afrique. Il demande si la DG MARE tient compte de l'importance des APPD pour l'approvisionnement du marché communautaire et le développement socioéconomique des pays riverains.

Mme. Marta Morén (CE) explique que la Commission européenne en est tout à fait consciente. Par exemple au Cap Vert, il existe un accord intermédiaire mais il est très important pour le pays car il concerne sa principale activité économique dans certaines îles. La CE contribue au développement de l'industrie locale à l'aide du soutien sectoriel et travaille aussi au développement de services de coopération (par exemple, cela permet le développement du port bleu de Mindelo, des services portuaires, etc.).

La CE sait que la Chine est là. L'Union européenne est cohérente avec sa politique et a confiance dans son impact positif et dans le soutien des pays côtiers eux-mêmes, qui ne vont pas chercher à nuire à leurs ressources et attachent une grande importance à la gouvernance et au développement durable. Le dialogue que la CE entretient à travers les APPD est important et aide à améliorer la gouvernance.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) se félicite de voir que la dimension régionale des APPD est prise en considération et qu'il y a une coopération en matière d'aide au développement. Certains éléments doivent être améliorés, comme les navires de recherche aux ressources partagées, de sorte à améliorer la coopération scientifique. Elle demande aussi ce qu'il en est à Madagascar et en République de Guinée.

Mme. Marta Morén (CE) répond que la Commission attend de connaître les procédures politiques de la Guinée pour pouvoir parvenir à un accord. Et concernant Madagascar, les négociations se poursuivent. Il n'y a pas encore d'accord.



M. Mirko Marcolin (CE) explique, au sujet de la Mauritanie, que le soutien au partage des ressources est total. La CE est prête à payer des frais de maintenance pour les navires de recherche à travers le soutien sectoriel. De fait, la durabilité des ressources est l'axe principal des protocoles de la CE. Elle insistera sur ce point avec les collègues scientifiques au cours de la prochaine commission mixte.

En ce qui concerne **Kiribati**, le représentant de la CE explique que c'est un processus de longue haleine. La négociation a commencé en 2015 et s'est vue interrompue à cause d'un carton jaune attribué pour pêche INN, qui lui a été retiré il y a un an. Un nouveau protocole est en cours de rédaction. La CE a pratiquement achevé le texte et il reste à débattre des accords au niveau financier. C'est une priorité et la CE essaie de faire aussi vite que possible.

ACTION :

- **D'après la suggestion apportée au débat, le LDAC étudiera la possibilité d'organiser un événement parallèle au Salon Halieutis (février 2023). Une demande d'autorisation pour organiser cet événement parallèle sera envoyée à la CE. L'événement aurait pour but de partager des avis sur la manière de consolider la collaboration entre l'UE et le Royaume du Maroc en matière de gestion des pêches et sur les questions transversales, y compris les conditions de travail et la sécurité en mer, la gouvernance internationale des océans, la transparence des activités halieutiques ou la lutte contre la pêche INN, entre autres.**

- **Le GT va suivre de près l'évolution des accords et l'état des lieux des négociations des APPD.**

**5- Évaluation des APPD de l'UE avec les pays tiers et dimension régionale des APPD.
Marta Morén. DG MARE**

5.1. Présentation de la DG MARE des conclusions de l'évaluation faite par l'UE du rapport sur les APPD.

5.2. Question des personnes présentes et réactions des membres.

La représentante de la CE, Mme. Marta Morén, indique qu'en 2020 la CE a lancé une étude dont le LDAC a été un élément important. Les consultants ont préparé un rapport qui sera publié dans quelques semaines. Ce document est l'un des piliers du propre document de la Commission.

Timing : il devrait être achevé dans les semaines à venir et pourrait être publié en janvier ou février 2023.

Le rapport comprend :

- Analyse des expériences et résultats des APPD pour la période 2015-2020/2021, compte-tenu du fait que tous les protocoles n'ont pas démarré en même temps ;
- Évaluation d'impact, utilisation des possibilités de pêche et avantages en termes économiques, sociaux et environnementaux ;
- Évaluation d'impact, en particulier du soutien sectoriel de ces APPD ;



- Accords très différents concernant les thonidés : chaque pays a ses particularités, ses besoins, ses niveaux de développement et sa capacité de gestion et ses limites en termes d'impacts halieutiques ;
- Voir les lignes de travail qui pourraient être améliorées, avec de nombreux acteurs impliqués et diverses circonstances à prendre en considération ;
- Identification des améliorations dans un souci de mise en œuvre.

A priori il n'est pas nécessaire de modifier le cadre juridique général, il semble correct et approprié mais il convient de voir si de nouvelles améliorations doivent être faites. Et aussi d'étudier la gestion de ces accords.

Le document reprend l'analyse des accords et est lié au passage en revue de la PCP par la CE, avec deux documents : une communication indiquant des orientations générales et un document technique joint.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA_CAPE) informe qu'une étude est en cours de la part de l'agence de développement allemande (GIZ), qui devrait être publiée l'année prochaine et porte sur la même question. Elle se demande si elle sera prise en considération. Elle ajoute que le soutien sectoriel est aussi au cœur des débats, de même que l'impact des débarquements.

Mme. Marta Morén (CE) considère que l'étude est complémentaire pour la CE au vu de l'importance de tenir compte des débarquements et de leur utilisation.

ACTION :

- **Le Secrétariat du LDAC suivra de près la publication de l'étude (janvier ou février 2023).**

Mme. Manuela Iglesias remercie les représentants de la CE pour leur présence à la réunion du GT4, puis annonce le point suivant de l'ordre du jour ; ce point a été ajouté à l'agenda et concerne **le Groupe de réflexion sur la gestion régionale des pêches pour les stocks partagés de petits pélagiques en Afrique occidentale et les inquiétudes supplémentaires relatives aux stocks démersaux.**

M. Benoît Guérin (Secrétariat du LDAC) explique que deux réunions techniques ont eu lieu dans les dernières semaines. L'une d'entre elles concerne le projet de plan de gestion pour les espèces de petits pélagiques en Mauritanie (en présence des représentants de la flotte et des ONG), axée sur certaines des difficultés opérationnelles rencontrées par la flotte communautaire ciblant les espèces démersales dans la ZEE mauritanienne.

Mme. Béatrice Gorez, qui préside ce groupe de réflexion, a respecté les délais impartis et souligne qu'au vu de l'effort de pêche global au plan régional sur les petits pélagiques (l'avis scientifique recommande une réduction de 60 % de l'effort de pêche), elle recommanderait que les navires de propriété turque soient déplacés de la catégorie de flotte industrielle. Elle



partage aussi son inquiétude concernant le développement de nouvelles petites flottilles à la senne coulissante nationales.

ACTION :

- Le groupe de réflexion se réunira une nouvelle fois pour préparer le projet d'avis et devrait en particulier contribuer au projet de plan de gestion, si possible avant la prochaine rencontre de la Commission mixte UE-Mauritanie.

7. Mise à jour concernant la portée et le réseau de partenariats externes :

Mme. Manuela Iglesias (LDAC) annonce qu'aucun représentant de la COMHAFAT n'a pu venir à la réunion. Néanmoins la réunion annuelle de coordination entre la COMHAFAT et le LDAC est prévue pour bientôt. **Le LDAC va aussi continuer à travailler avec la COMHAFAT à l'organisation d'un atelier conjoint sur la mise en place des APPD en Afrique. Cette question sera abordée lors de la réunion annuelle de coordination.**

Le Secrétariat du LDAC suivra le développement relatif à la formation et à la mise en place des observateurs régionaux en mer et au contrôle harmonisé des programmes d'inspection dans les ports, en coordination avec le GT1.

7.1. Présentation du programme de travail d'AFRIFISH

7.2. Débat entre les participants : identification des initiatives conjointes spécifiques AFRIFISH-LDAC

Mme. Manuela Iglesias souhaite la bienvenue aux représentants d'AFRIFISH et rappelle aux personnes présentes que l'une des recommandations de l'examen de performance du LDAC était d'élargir le réseau de collaborateurs, en particulier dans les domaines où le LDAC a une contribution moins directe.

Après un échange de lettres entre le LDAC et AFRIFISH, au cours de cette réunion le Président et le Secrétaire général d'AFRIFISH présentent la Plateforme de coordination des acteurs non-étatiques de l'Afrique continentale pour la pêche et l'aquaculture, créée sous l'égide de l'Union africaine.

M. Namadoa Okeloh, Secrétaire général d'AFRIFISH, effectue sa présentation et explique le mandat et le rôle de la plateforme.

Leur objectif est d'échanger leurs expériences et points de vue, et aussi de conseiller, à titre d'interlocuteur privilégié, les décideurs africains sur les questions de pêche, y compris dans la négociation des accords de pêche entre l'Union européenne et l'Union africaine et les États membres.

AFRIFISH-Net souhaite animer le LDAC à conseiller aux autorités communautaires concernant l'établissement et la mise en œuvre de politiques qui affectent les pêcheries sur le continent africain.

Le Secrétaire général explique qu'il existe une vision partagée avec le LDAC, un désir d'échanger des points de vue en particulier tout en parlant aux décideurs.



Les relations entre Afrifish et le LDAC devraient se baser sur la durabilité des ressources et la transparence. L'une comme l'autre sont concernés par tous les composants de l'économie bleue. Ils travaillent aussi sur les droits exclusifs pour les pêcheurs artisanaux et la mise en place de la C188 de l'ILO alors que seulement 6 états africains ont soutenu cette convention.

- La présentation d'AFRIFISH est disponible pour consultation sur : https://ldac.eu/images/AFRIFISH-Net_LDAC_Meeting_25th_October_2022.pdf

Ensuite, Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) a souligné plusieurs sujets de collaboration comme la transparence des opérations de pêche étrangères (Russie, Chine) ou la mise en place de la Convention 188 de l'ILO. Elle suggère de rédiger un protocole d'accord (MoU pour les sigles en anglais) comme celui qui existe avec la COMHAFAT et des avis conjoints pourraient être fournis à l'UE et à l'Afrique sur l'économie bleue, l'exploitation des ressources...

M. Gaoussou Gueye, Président d'Afrifish, explique que la plateforme regroupe des acteurs non-étatiques et il soutient les propos de Mme. Gorez.

Mme. Manuela Iglesias (LDAC) propose de soumettre cette question à la prochaine réunion du Comité exécutif, tandis que le Secrétariat du LDAC rédigera un protocole d'accord entre le LDAC et AFRIFISH.

ACTION :

- Suite à la présentation du travail d'AFRIFISH, CFFA-CAPE et le Secrétariat du LDAC rédigeront un projet de protocole d'accord dont il sera discuté au prochain ComEx prévu pour le 30 novembre, de sorte à formaliser la collaboration entre la plateforme Afrifish et le LDAC.

8. Mise à jour de la feuille de route sur les investissements halieutiques communautaires dans les pays tiers : prochaines étapes.

Mme. Manuela Iglesias (LDAC) indique que le comité de pilotage chargé d'organiser un atelier de parties prenantes de haut niveau s'est réuni deux fois (29 septembre et 19 octobre). Le comité finit de mettre à jour la feuille de route. L'idée consisterait à organiser l'atelier en Galice pendant la première semaine de juillet puisque la réunion informelle des ministres UE de l'agriculture et de la pêche -AGRIFISH- aura lieu les 3 et 4 juillet 2023, dans le cadre de la Présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne pendant la deuxième moitié de l'année. L'objectif de l'atelier des parties prenantes est de rédiger une déclaration officielle contenant un certain nombre de recommandations. Le Comité de pilotage tiendra une nouvelle réunion avant la fin de l'année. De plus amples informations seront données lors du prochain ComEx.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) estime que c'est un événement très important. Lorsque la CE explique que les sociétés mixtes ne sont pas incluses dans la PCP, ce n'est pas vrai. Il y a un article qui leur est spécialement consacré. Et il faut qu'elles disposent d'un cadre leur



permettant d'agir en toute transparence et de manière responsable, applicable à toutes les sociétés mixtes et pas uniquement celles de l'UE. Il faut vraiment de mêmes règles du jeu pour tous.

M. Edelmiro Ulloa (OPNAPA / OPP3 / Acemix / Agarba) rappelle qu'ACEMIX fait aussi partie du LDAC. Cela fait des années qu'ils s'inquiètent de la perte de cadre juridique et de reconnaissance de la PCP. La Russie et la Chine s'installent en Afrique ou en Amérique du sud et il n'y a aucune considération spécifique concernant la responsabilité de ces sociétés mixtes dans ces pays. Avec la nouvelle législation de pêche espagnole, nous perdons toute référence à ces activités. Cela a déjà été signalé mais il faut également une reconnaissance des faits dans la PCP. Nous ne devrions pas nous sentir comme David contre Goliath, car cela nuit à la position de l'UE. Une position qui est importante. L'Université de Vigo travaille aussi sur les impacts des activités de responsabilité sociale et corporative de ces compagnies.

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) estime qu'il faudrait revenir à la responsabilité des états riverains. Les compagnies sont importantes mais en fin de compte c'est l'état riverain qui décide comment chacun sera traité. Depuis l'UE il y a un rôle important à jouer, il y a des outils, et il y a de grands projets de développement. Et tout état a besoin de décider comment gérer ces compagnies pour toutes les sociétés mixtes. L'UE devrait avoir en tête un cadre donné et demander à ce que toutes les compagnies le mettent en œuvre. On en veut pour exemple le Cameroun, où des navires baltiques ont été repavillonnés et font n'importe quoi en dehors de l'APPD dans toute l'Afrique occidentale.

Mme. Manuela Iglesias (LDAC) explique que les conclusions du séminaire de Las Palmas de Gran Canaria seront également prises en considération.

M. Ivan López (AGARBA) explique avoir eu des nouvelles de Galice mais que des difficultés subsistent pour obtenir des nouvelles des autorités espagnoles. Il espère pouvoir fournir de nouvelles informations à l'ExCom.

ACTION :

- La version mise à jour de la feuille de route sera incluse à l'ordre du jour du prochain Comité exécutif.
- M. Edelmiro Ulloa (OPNAPA) partagera avec les membres du GT4 l'étude relative aux compagnies halieutiques dans les pays tiers, réalisée par Zona Franca de Vigo, dès qu'elle sera publiée.

6. Transparence des APPD - conditions de travail et sociales à bord des navires communautaires :

6.1 Réponse de la CE à l'avis du LDAC sur l'inclusion et la mise en place de la « clause sociale » dans les APPD.

Mme. Caroline Mangalo (LDAC) annonce que deux lettres ont été envoyées au cours de l'année, consacrées à la clause sociale pour le travail à bord des navires communautaires.



La première lettre concernait la clause sociale dans les APPD et était étayée par une note de synthèse envoyée en mai.

La note du LDAC s'occupait des considérations de la clause sociale dans les APPD. La CE a répondu de manière assez détaillée. La CE travaille actuellement sur ce point au sein des ORGP mais aussi à l'ILO (Conventions C 188 et STCW). Au sujet de la capacité et de la formation pour les membres d'équipage à bord des navires communautaires, elle rappelle que la CE travaille dans le cadre de la Convention C188 de l'ILO et des standards STCW.

La CE a répondu au mois d'août. Pour consultation :

[https://ldac.eu/images/EC Reply and Technical Annex to LDAC Advice Social Clause SF PAs 5Aug2022.pdf](https://ldac.eu/images/EC_Reply_and_Technical_Annex_to_LDAC_Advice_Social_Clause_SF_PAs_5Aug2022.pdf)

Mme. Béatrice Gorez (CFFA-CAPE) rappelle que certaines questions spécifiques ont été mentionnées pour la Mauritanie et pourraient trouver leur place dans le projet d'avis.

6.2. Lettre du LDAC envoyée à la CE, demandant à ce que les pêcheurs soient désignés travailleurs essentiels.

Mme. Manuela Iglesias indique que la lettre a été envoyée suite à une action convenue lors de la réunion du GT4 de mars 2022. Il s'agissait de prier la CE de considérer les pêcheurs comme travailleurs essentiels. La lettre est disponible sur : [https://www.ldac.eu/images/LDAC Letter to DG EMPL TRADE MARE Fishers Essential Workers 30May2022.pdf](https://www.ldac.eu/images/LDAC_Letter_to_DG_EMPL_TRADE_MARE_Fishers_Essential_Workers_30May2022.pdf)

Elle précise néanmoins que la CE n'a pas encore répondu.

ACTION :

- Le Secrétariat du LDAC demandera à la DG MARE une réponse à cette lettre.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

Mme. Manuela Iglesias (LDAC) remercie les membres présents pour leur participation active, les représentants de la Commission européenne pour leur prédisposition à tenir ce GT informé, les représentants d'AFRIFISH pour leur présentation et les interprètes pour leur travail technique.

Tous les points ayant été traités, la séance est levée.



Annexe I : Liste des personnes présentes

Groupe de Travail 4 du LDAC

25 octobre 2022

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL (présents en personne)

1. Tim Heddeman. Pelagic Freezer-Trawler Association
2. Erik Olsen. The Danish Society for a Living Sea
3. Edelmiro Ulloa. OPNAPA
4. Ángela Cortina. OPNAPA
5. Julien Daudu. EJJ
6. Einar Ingvarsson. ELDFI
7. Iván López. AGARBA/CEPESCA
8. Daniel Voces. Europêche
9. Rosalie Tukker. EUROPECHE
10. Marc Ghiglia. UAPF
11. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
12. Joëlle Philippe. CFFA-CAPE
13. Eduardo Míguez. Puerto Celeiro
14. Juan Manuel Trujillo. ETF
15. Emil Remisz. High Seas Fish Producers Organization
16. Aivaras Labanauskas. LLDFA
17. Alexandra Philippe. EBCD
18. Vanya Vulperhorst. OCEANA

OBSERVATEURS (présents en personne)

19. Marta Morén. DG MARE
20. Mirko Marcolin. DG MARE
21. Mariana Matías. DG MARE
22. Paola Ladisa. DG MARE
23. Manuela Iglesias. LDAC
24. Benoît Guérin. LDAC
25. Caroline Mangalo. LDAC

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL (présents sur Zoom)

26. Rocío Béjar. CEPESCA
27. Sara Fröcklin. SSNC
28. Julio Morón. OPAGAC
29. Anertz Muniategui. ANABAC
30. Esben Sverdrup-Jensen. DPPO
31. José Ramón Fontán. ANEPAT
32. Juan Manuel Liria. CEPESCA
33. Michel Goujon. ORTHONGEL
34. Rob Banning. DPFA
35. Raúl García. WWF
36. Luis Vicente. ADAPI
37. Anaïd Panossian. CFFA-CAPE
38. Juan Carlos Martín Fragueiro. OP ANACEF

OBSERVATEURS (présents sur Zoom)

39. Justina Szumlicz-Dobiesz. Ministère polonais de l'agriculture et du développement rural
40. Gisli Gislason. MSC



41. Ana Sedenko. Ministère de
l'agriculture de la République de
Lituanie
42. Okeloh W'Namadoa. AFRIFISH
43. Eva Nabwire. AFRIFISH
44. Capoa Gaossou. AFRIFISH